

Fiche de PRÉ-INSCRIPTION MAIRIE

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE KERNÉVEL

Académie de Rennes - Département du finistère

Commune de KERNÉVEL - Commune associée à Rosporden

ÉLÈVE

NOM :	Prénom :	
Date naissance :	Lieu de naissance :	Département :
Sexe :	<input type="radio"/> féminin	<input type="radio"/> masculin
Adresse :		
Date de rentrée prévue à l'école :		

RESPONSABLES LÉGAUX* :

Mère - NOM de jeune fille :	Prénom :	
NOM marital (nom d'usage) :	Autorité parentale : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
Adresse (si différente de celle de l'élève) :		
Tél domicile :	Portable :	Travail :
Courriel :	@	
Père - NOM :	Prénom :	
	Autorité parentale : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
Adresse (si différente de celle de l'élève) :		
Tél domicile :	Portable :	Travail :
Courriel :	@	

AUTRE RESPONSABLE LÉGAL (personne physique ou morale)

Organisme :	Personne référent :	
Fonction :	Lien avec l'enfant :	
	Autorité parentale : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
Adresse (si différente de celle de l'enfant) :		
Tél domicile :	Portable :	Travail :
Courriel :	@	

INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES

Garderie matin :	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	Garderie soir :	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Étude surveillée :	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	Restaurant scolaire :	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Transport scolaire :	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	Déplacement école/dom	<input type="radio"/> seul <input type="radio"/> accompagné

Il est important de renseigner le document concernant les 2 responsables légaux

Vos données et celles de votre enfant sont nécessaires à la collectivité pour assurer l'inscription de votre enfant à l'école. Elles sont communiquées à l'école par le biais de la Base élèves de l'Éducation Nationale et conservées 1 an. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la mairie.